

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ORNE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur une demande de création d'une unité de recyclage de déchets plastiques agricoles présentée par la société RECYOUEST sur le site 13 avenue de l'industrie à ARGENTAN

Par arrêté préfectoral, une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite
du lundi 28 mars 2022 à 9h00 au mercredi 27 avril 2022 à 17h30

Le commissaire enquêteur est M. Dominique PACORY en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier et les différentes informations relatives à l'enquête sont consultables :

- en mairies d'ARGENTAN, ÉCOUCHÉ-LES-VALLÉES, GOUFFERN-EN-AUGE, MOULINS-SUR-ORNE, SAI et SARCEAUX à leurs jours et heures d'ouverture respectives,
- sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante : www.orne.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – Environnement - protection de l'environnement) et, sur un poste informatique au point d'accès numérique de la cité administrative place Bonet – 61000 ALENÇON, aux jours et heures d'ouverture de la cité ,

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Orne :

– service de la coordination interministérielle – section environnement – 39 rue Saint Blaise – 61018 ALENÇON Cedex – dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire d'enquêteur à la mairie d'ARGENTAN, lieu de permanence, selon le calendrier suivant :

Lundi 28 mars 2022	9H00 à 12H00
Mardi 5 avril 2022	14H30 à 17H30
Jeudi 14 avril 2022	14H30 à 17H30
Vendredi 22 avril 2022	9H00 à 12H00
Mercredi 27 avril 2022	14H30 à 17H30

Le public pourra également formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les adressant à la mairie d'ARGENTAN, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : place du Dr Couinaud, BP 60203 61201 ARGENTAN CEDEX 1;
- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête déposé en mairie d'ARGENTAN et mis à la disposition du public ;
- soit sur le site dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/2955>

Les observations formulées par voie postale ou par courriel sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie siège de l'enquête. Ces dernières seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet www.orne.gouv.fr ou sur support papier à la mairie d'Argentan.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie d'ARGENTAN ou sur le site internet des services de l'État dans l'Orne à l'adresse suivante www.orne.gouv.fr pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, la préfète de l'Orne prendra un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus.